

LE CADRE DE VIE CARRILLON PRÉSERVÉ

Avec la création de 2 Zones Agricoles Protégées, l'une en bord de Seine, la Plaine de l'eau, et l'autre dans la Plaine de Montesson, la vocation agricole de ces espaces est sanctuarisée. Dans le quartier du Printemps, la modification du Plan Local d'Urbanisme, pour lequel les Carrillons ont été consultés, permettra la création de 114 logements (dont 70 maisons individuelles) au cœur de vastes espaces végétalisés.

<http://www.youtube.com/watch/tWnfRL31PWk>